L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 4 NOVEMBRE 1876.

5ème Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN 4 NOVEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE UE JOUR.

Par Delle & Malochée, à la Bourse des Négocians et des Encanteurs, rue Royale, jolie propriété foncière dans le Deuxième District.

Par Vincent & Co., aux Nos 52 et 54 de la rue de la Chaussée—bestiaux, meubles et bredouilles.

Par D. E. Morphy & Son, aux Nos 108 et 110 de la rue des Magasins—Lot condamné et jambons.

Lot condamné et Jambons — Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

SPECTACLES.

Samedi, 4 novembre 1876.

ACADEMIE—A midi et le soir, Les deux Orphelines.

Les derniers efforts du radicalisme.

Les radicaux sur abois ne savent plus à quels moyens avoir recours pour échapper au sort qui leur est réservé. Ils ont beau allumer des mensonges, des faux, des calomnies, des fraudes et multiplier les balonnettes dans les Etats du Sud, ils ne pourront retarder l'heure de leur chûte. Le pays est las du radicalisme; il n'en veut plus ; et sa volonté sera formulée le 7 novembre d'une façon qui lèvera tous les doutes. Des Etats considérés jusqu'ici comme incertains, laissent voir des symptômes indubitables de conversion et tout nous fait espérer que la victoire démocratique, si contestée qu'elle ait été, sera une déroute complète pour les radicaux.

Les meneurs le sentent bien, mais ils paient d'audace et affectent, pour empêcher la débandade de leurs cohortes ébranlées, une confiance qui n'est pas dans leur cœur. C'est ainsi que le *Republican* publiait hier une dépêche de Zach Chandler qui cumule les fonctions de membre du cabinet de Grant et de chef du comité exécutif de campagne des radicaux, dépêche destinée à relever les courages abattus des partisans de Packard.

Zach dit dans cette dépêche que *probablement* tous les Etats du Nord voteront pour Hayes, que l'on *croit* que les trois Etats du Pacifique et le New-Jersey seront sûrement républicains et qu'il y a une bonne chance de lutte dans l'Indiana.

Zach ajoute que les informations de la Caroline du Nord, de la Caroline du Sud, de la Floride et de la Louisiane montrent "qu'en dépit de l'opposition meurtrière des démocrates Tilden, ces Etats du Sud donneront des majorités pour Hayes."

Si les informations sur lesquelles cette assertion est basée, sont aussi véridiques que celles que publie le *Republican* sur les meetings radicaux en Louisiane, les calculs de M. Chandler risquent fort de ne pas se vérifier. Les radicaux louisianais n'ont pu, en effet, dissimuler leur désappointement des nombreux fiascos que leurs candidats et leurs orateurs ont subis dans leur tournée électorale.

Tandisque dans les quatre Etats du Sud nommés par Chandler, les radicaux osent à peine compter sur les fraudes et sur les balonnettes pour l'emporter ; au Nord, ils se débattent vainement pour arrêter la marée montante de la démocratie. A New-York, ils ont fait inviter par un certain nombre de capitalistes et de banquiers, la plupart enrichis ou compromis dans les ringe gratistes, le vieil avocat Evarts à exprimer ses vues sur le danger qde selon eux, l'élection de Tilden pourrait faire courir au crédit national, à cause de l'éventualité du succès des réclamations sudistes.

Le meeting tenu à l'Institut Cooper a eu si peu de succès que les dépêches de la presse associée, dont l'agent à New York est un républicain, n'en ontmême pas fait mention.

Un autre tour des radicaux a été de faire imprimer sous forme de circulaire des statistiques soi-disant extraites du *World* du 20 octobre 1876 et qui n'ont jamais paru dans ce journal.

Le World déclare que c'est un faux audacieux.

Enfin, un avocat de district des Etats-Unis imagine de ressusciter la stupide accusation portée contre Tilden d'avoir fait une déclaration inexacte de son revenu, accusation si complètement réfutée.

Ces vains efforts indiquent la faiblesse des radicaux. Nous devons nous attendre à les voir, d'ici à mardi, redoubler de mensonges et de fausses nouvelles pour donner le change à leurs dupes et retenir ceux de leurs partisans qui croient le moment venu de quitter le vaisseau du radicalisme en train de sombrer. Nous verrons probablement mettre en circulation les bruits et les rumeurs les plus absurdes, et nous croyons nécessaire de mettre le public en garde contre cette vieille tactique de parti qui ne manque jamais de produire une impression au moins passagère.

Encore trois jours de patience et de calme et nous en aurons fini, nous l'espérons, avec cette plaie dont l'Union est affligée depuis huit ans. Si le scrutin populaire fait disparaître le grantisme, cette hydre aux cent têtes, le carpet-baggisme qui en est le queue, mourra du même coup et le Nord et le Sud seront en même temps affranchis d'un parasitisme rongeur et corrupteur qui menaçait de gangrener toute la république américaine.

LE GRANTISME EXPOSÉ PAR UN ANCIEN MINISTRE DE LINCOLN. — L'honorable Montgomery Blair, ancien membre du Cabinet de Lincoln, vient de publier des exposés remplis de chiffres officiels qui impatronit à quel point l'administration des affaires de la république sous Grant a été ruineuse pour le pays. Il dit dans son dernier travail :

L'immense accroissement des dépenses publiques sous l'administration de Grant dans des branches du service complètement étrangères à la guerre, a été établi ; il a été prouvé que cet accroissement était dû directement à des objets de parti ; que ce fut toujours proportionné aux nécessités du parti et uniformément plus considérable dans les années d'élection présidentielle que dans les autres, et on a appelé l'attention sur ce fait que pour compléter un revenu moitié moindre que celui qui a été collecté sous l'administration Johnson, le nombre des fonctionnaires a été doublé et les dépenses considérablement augmentées, ce qui ne peut s'expliquer que par les exigences du parti.

Pour montrer comment les finances du gouvernement ont été appliquées à cet objet, M. Blair compare les déficits budgétaires sous les administrations de Johnson et de Grant.

Taxes du revenu interne accordées et perçues en 1867, 1868 et 1869, les trois années d'administration du président Johnson.

Accroissements	$720,749,734
Collections	490,082,471
Déficit	30,946,290

Taxes du revenu interne accordées et collectées en 1870, 71, 72, 73, 74 et 75, les six années de l'administration du président Grant.

Accroissements	$800,084,159
Collections	691,081,844
Déficit	109,086,117

Ainsi les remises sous Grant sont quatre fois plus fortes que sous Johnson, quand la somme collectée en trois ans sous Johnson était la même que celle collectée en six ans sous Grant, ce qui démontre que CENT MILLIONS en moins du revenu ont été employés pour corruption.

M. Blair explique, en effet, que le pouvoir du commissaire de remettre des taxes sur la recommandation des agents locaux étant discrétionnaire est fréquemment employé dans un but de parti et l'histoire des examens indique assez que cela a été pratiqué sur une grande échelle.

Mais empruntons encore ce qui suit au rapport de M. Blair.

Montant des taxes de revenu interne accordées et collectées dans le premier district du Missouri pendant l'année finale 1875.

Accroissement	$7,427,941
Collection	3,541,331
Déficit	3,886,610

Ce district est le fameux district du whiskey "crooked" dans lequel une si grande quantité de whiskey n'était pas assurée du tout. Ces chiffres montrent que la taxe a été remise pour une moitié environ de l'accroissement. C'est une dégradation du service public à peine égalée au Mexique.

UNE CONSPIRATION RADICALE.

Nous appelons l'attention de nos amis dans les paroisses sur l'avis du Comité central relatif à plusieurs paroisses, dans lesquelles les enregistreurs radicaux n'ont rien imaginé de mieux pour empêcher les démocrates d'emporter ces paroisses que de cacher les livres et papiers d'enregistrement et de s'abstenir de désigner les bureaux d'élection.

Le Comité central indique le moyen de contrecarrer cette manœuvre.

On a lieu de croire que les paroisses où cette tactique sera appliquée sont les paroisses Grant, Tangipahoa, Est-Bâton-Rouge, Est et Ouest-Féliciana.

Armantine, Corinne et Andalouse, nouveaux genres, à la Maison Ste-Anne.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Combinaison de fraudes.

On commence à voir clair dans le jeu des radicaux. Leur intention en ce qui concerne les affidavits fondés sur les circulaires des machines à coudre serait celle-ci : Les mandats rendus, portant "non trouvé" seront déposés au bureau de l'inspecteur en chef Woolley qui est aussi commissaire des Etats-Unis ; le livre d'enregistrement de chaque ward seront portés la nuit au bureau de Woolley et les noms des personnes "non trouvées" par les députés-marshals seront rayés. Les radicaux n'essayent pas même de cacher cette manœuvre, mais ils disent que c'est le devoir de l'inspecteur en chef des Etats-Unis, en vertu de la loi, d'effacer les noms des livres d'enregistrement. On répond à cela qu'il conviendrait bien mieux de rendre les mandats à la cour du juge Southworth d'où ils émanent.

L'affaire d'épreuve.

L'affaire de l'Etat contre Wm. J. Moore, inspecteur du 7e ward, accusé d'avoir illégalement effacé le nom de John Eccles des livres d'enregistrement et d'avoir déchiré son certificat, a été appelée hier devant le juge Shaw, de la cour criminelle supérieure. Sur motion de Mr Dibble, remplissant les fonctions d'avocat général, l'affaire avait été fixée pour le vendredi, et le juge Dooley avait été nommé par lui pour conduire la poursuite, et le A. Sheldon pour conduire la défense. Le juge Dibble a demandé que l'accusation fut mise de côté parce qu'elle avait été illégalement faite et formulée d'une manière insuffisante, le chef du grand jury et le greffier de la cour étant dans l'ignorance de l'acte jusqu'au moment où il a été présenté. Le juge Dooley et Sheldon ont secondé la motion par les mêmes raisons, et le défendeur a été renvoyé.

Un moment auparavant le juge Steele avait présenté sa commission d'avocat-général.

Liste des républicains accusés de fraude.

Le comité de recherche du Bureau d'enregistrement démocrate a maintenant une liste complète de républicains accusés de faux enregistrement. Elle sera présentée à l'enregistreur d'Etat Mr. Hahn, avec la demande que ceux contre qui les affidavits ont été faits soient rayés du registre des votants. Si cette demande n'est pas agréée, il faudra avoir recours à un autre moyen.

Fin du writ d'habeas corpus.

Le juge Maunier, de la 8e Cour de District, a lu hier sa décision dans l'affaire du writ d'habeas corpus sollicité en faveur de Bernard Barthe, des marchés parisiens, détenu maintenant à la prison de paroisse en vertu de la décision du juge Lynch. Il a dit que depuis en première décision en cette affaire, plusieurs conflits s'étaient élevés et que des demandes avaient été adressées au juge Morgan; que bien que le juge Morgan siégeât tout seul, son opinion doit être respectée comme celle d'un juge de la Cour Suprême et qu'en conséquence, il se voyait obligé de mettre le writ hors de cour.

Nomination.

Le juge Steel, de retour ici, a été nommé définitivement avocat-général, à la place de Wm. H. Hunt, démissionnaire.

Un autre commissaire en scène.

Il y avait encore plus de monde hier que le jour précédent à la Cour du commissaire Southworth qui a disposé des affaires avec sa promptitude habituelle. A midi, il avait déjà entendu et renvoyé une centaine de prévenus. Sur ce nombre d'affaires on n'avait produit que 13 mandats.

La Cour de Jewett sera ouverte demain. Il a lancé jeudi un grand nombre de mandats. Ils ne seront pas rendus avant samedi par les députés-marshals. Jewett, dit-on, se tient pour de bien, et conséquemment aucune vitesse ne sera entendue par lui si les mandats ne sont pas rendus.

Cette émission de mandats par Jewett et le fait que les parties accusées ne seront pas déchargées avant le retour des mandats, indiquent que quelques républicains sont mécontents de la manière rapide avec laquelle Southworth expédie les affaires. On dit à la Douane qu'il y a une petite bagarre parmi quelques membres du parti et que le programme arrêté tout d'abord n'a pas été suivi, par la raison que plusieurs acteurs ont refusé de jouer les rôles qui leur étaient assignés.

Règlements pour les élections.

Ce qui suit est la copie d'une circulaire adressée aux inspecteurs d'enregistrement :

Bureau de l'enregistreur d'Etat des votants.
Nouvelle-Orléans, Lne., 20 octobre 1876.

A l'inspecteur de ——, paroisse de ——, Louisiane :

Monsieur—Dans les élections passées les urnes ont été mises en mauvaise odeur et sérieusement salées des bulls aussitôt qu'elles étaient ouvertes, étaient une cause fertile de désordres. Des fonies ont sans aucun doute eu beaucoup de son compétiteur des électeurs d'approcher des polls pour y déposer librement leurs bulletins. Cet abus a donné lieu chaque, dont on a profité frêquemment, d'influencer les électeurs et de les forcer à voter contre leur désir et leurs convictions.

C'est pourquoi, le devoir des commissaires d'élection étant de maintenir l'ordre et le désorum aux polls, section 19, Acte sur les élections, et afin de prévenir le renouvellement de pes maux à l'élection prochaine, vous êtes chargé de voir à ce que les commissaires d'élection sachent que pendant le jour de l'élection, du moment de l'ouverture au moment de la clôture des polls, ils doivent maintenir un espace libre de 20 pieds au moins dans toutes les directions autour des polls, personne ne pouvant rester dans cet espace ouvert, sauf :

1o L'inspecteur d'enregistrement de la paroisse.

2o Les commissaires mêmes d'élection.

3o Les Inspecteurs d'élection des E. U. des deux partis politiques.

4o Les députés marshals des E. U.

5o Les constables, sous la section 38, acte d'enregistrement.

6o Un votant à la fois.

Chaque électeur admis qu'il aura déposé son vote, doit se retirer en dehors des limites ci-dessus, et un autre pourra entrer pour aller voter à son tour. Cet espace sera marqué par une corde tendue et de cordage quand manière empêchant tout malentendu. Les commissaires seront chargés de tenir tout le monde éloigné de cet espace excepté les personnes désignées dans ces instructions.

Dans le cas d'un refus persistant de la part des personnes présentes, autres que celles mentionnées, de se tenir en dehors de la limite déterminée, et dans le cas de l'imprudence des constables à la faire observer ce règlement, et dans les cas de démonstration de violence ou d'intimidation au point d'empêcher une élection libre, les commissaires d'élection seront justifiés à clore les polls et à procéder, quand l'heure légale aura sonné, au compte des votes. Les commissaires d'élection, cependant, devront savoir qu'ils ne doivent avoir recours à la mesure extrême de fermer les polls que lorsque tout effort convenable, raisonnable et légal aura été fait pour empêcher le désordre, la violence ou l'intimidation ou lorsqu'un dit certainement aura été donné tout d'abord.

Ces instructions ne s'appliquent pas à l'opération de compter les votes, au sujet la section 19, de l'acte de 1872, porte qu'il sera du devoir des commissaires d'élection à chaque poll ou collège électoral, de tenir une liste des noms des personnes ayant voté au poll ou collège électoral, laquelle liste sera numérotée depuis un jusqu'à la fin ; et la dite liste de votants, avec leurs noms et leurs numéros, sera signée et certifiée sous serment comme correcte par les commissaires d'élection, et remise à la cheville des polls au départ, et avant l'ouverture de la boîte. Si aucun juge, ou juge de poll, ou autre personne autorisée à administrer le serment, n'est pas là dans le délai, il peut être administré par tout votant.

Les votes seront comptés par les commissaires à chaque collège électoral immédiatement après la clôture de l'élection et après que les boîtes de votants et les votes auront été mis en ordre et soigneusement cachetés, et après que le tout aura été mis en ordre et cachetés, et après que le tout aura été mis en ordre et cachetés, et après que le tout aura été mis en ordre et